



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

SUISSE

La version prononcée fait foi

66^e session de la Conférence générale de l'AIEA

du 26 au 30 septembre 2022

Déclaration prononcée par

S.E. M. Benno Laggner

Gouverneur et Représentant résident de la Suisse auprès de l'AIEA

Vienne, le 28 septembre 2022

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à vous adresser mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Conférence générale. Nous vous assurons de notre appui sans réserve. Nous tenons à remercier le Directeur général, Monsieur Rafael Grossi, pour son leadership, ainsi que tout le Secrétariat pour la haute qualité constante de son travail et pour avoir assuré les activités opérationnelles de l'Agence en cette période très difficile.

Monsieur le Président,

La Suisse condamne fermement l'agression militaire actuelle de la Russie contre l'Ukraine ainsi que l'attaque contre la centrale nucléaire de Zaporizhzhia. Toutes les parties au conflit doivent respecter la protection spéciale accordée aux centrales nucléaires. Nous demandons le retrait des forces armées russes de la centrale nucléaire. Cette situation constitue une grave menace pour la sûreté et la sécurité des installations nucléaires ukrainiennes. Elle pourrait conduire à un accident ou un incident nucléaire avec une émission potentielle de radioactivité dont les conséquences ne s'arrêteraient pas aux frontières internationalement reconnues de l'Ukraine et pourraient durer pendant des générations.

La Suisse félicite le Directeur général et l'Agence pour leurs efforts inlassables qui ont finalement permis de mener une mission d'appui et d'assistance de l'AIEA à Zaporizhzhia. Nous soutenons fermement les « sept piliers indispensables de la sûreté et de la sécurité nucléaires » évoqués par le Directeur général. Ils doivent être observés en toutes circonstances, y compris pendant les conflits armés, afin de garantir à tout moment l'exploitation sûre et sécurisée des installations nucléaires. La Suisse soutient la proposition du Directeur général d'établir une zone de protection de la sûreté et de la sécurité nucléaires autour de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia. Nous saluons également la présence continue de l'AIEA dans cette centrale.

Monsieur le Président,

La Suisse réitère son soutien résolu au Plan d'action global commun (PAGC). La préservation de cet accord demeure primordiale pour le régime mondial de non-prolifération nucléaire et la sécurité internationale. C'est de notre intérêt collectif. Nous

exhortons les parties concernées, après des mois d'intense travail diplomatique, à parvenir à une conclusion rapide des négociations et à résoudre les dernières questions en suspens sans plus attendre. Par ailleurs, nous demeurons gravement préoccupés par la décision de l'Iran de suspendre l'application provisoire de son protocole additionnel et de cesser de mettre en œuvre d'autres mesures de transparence liées au PACG. Cette suspension a un impact considérable sur la capacité de l'Agence à vérifier que les activités de l'Iran sont exclusivement de nature civile et remet en question la capacité de l'Agence à maintenir la continuité des connaissances.

La Suisse est également vivement préoccupée par l'absence de coopération de l'Iran concernant les questions ouvertes en matière de garanties. Après plus de deux ans, il est temps d'apporter à l'Agence des réponses crédibles et satisfaisantes. Nous exhortons l'Iran à coopérer immédiatement, de manière constructive, avec l'AIEA pour résoudre toutes les questions non réglées. Nous appelons l'Iran à répondre à toutes les questions de l'Agence qui sont encore en suspens et à fournir sans plus attendre toutes les informations et tous les documents jugés nécessaires par le Secrétariat.

Monsieur le Président,

La Suisse reste profondément préoccupée au vu de la poursuite des programmes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée (RPDC), en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous demandons instamment à la RPDC de prendre des mesures concrètes en vue d'abandonner de manière complète, vérifiable et irréversible ses armes nucléaires, ses missiles balistiques et ses programmes connexes et de cesser toute activité liée à ceux-ci. Nous demandons à la RPDC de revenir au TNP et aux garanties de l'AIEA le plus rapidement possible. Nous l'exhortons également à signer et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La Suisse appelle également la Syrie à coopérer pleinement avec l'Agence pour résoudre toutes les questions en suspens concernant le site de Dair Alzour et tous les sites connexes.

La Suisse souscrit aux efforts visant à optimiser davantage le système de garanties, afin que les ressources limitées dont dispose l'Agence puissent être utilisées au mieux.

Nous avons par conséquent rejoint l'année dernière le programme d'appui des États membres (PAEM) afin d'aider l'Agence à relever les défis dans le domaine de la vérification nucléaire dans les années à venir.

Monsieur le Président,

La Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) est entrée en vigueur il y a 35 ans et son Amendement il y a 6 ans. La Suisse se félicite de la convocation par l'Agence de la première Conférence des Parties à l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires au début de cette année. La Suisse et le Nigeria ont eu l'honneur de coprésider cette Conférence. Nous tenons à remercier une nouvelle fois le Secrétariat pour l'excellent appui qu'il nous a apporté tout au long du processus. La Conférence a été un succès. Elle a adopté par consensus un Document final important et a contribué à la poursuite de l'universalisation de la Convention et de son Amendement. La demande d'une majorité de Parties de convoquer une prochaine Conférence d'examen établit les bases pour un régime de traité renforcé et durable.

La Suisse se réjouit de la hausse constante du nombre de pays accueillant des missions internationales d'examen par les pairs dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Nous encourageons tous les États membres, notamment ceux qui ont des programmes d'énergie nucléaire, à accueillir régulièrement de telles missions, y compris des examens de suivi. En octobre 2021, la Suisse a accueilli une mission IRRS (Service intégré d'examen de la réglementation) et travaille actuellement à la mise en œuvre des conclusions de cette mission. En octobre et novembre 2023, la Suisse accueillera également une mission IPPAS (Service consultatif international sur la protection physique) faisant suite à la mission effectuée en 2018.

Monsieur le Président,

La Suisse attend avec intérêt la 8^e et 9^e Réunion conjointe d'examen des Parties contractantes à la « Convention sur la sûreté nucléaire » (CSN) en mars prochain. Nous y participerons activement et tenterons d'atteindre un résultat ambitieux. Nous espérons que cette réunion permettra de renforcer davantage la mise en œuvre effective de la CSN et de la Déclaration de Vienne sur la sûreté nucléaire.

Par ailleurs, la Suisse souhaite remercier l'Agence pour son précieux soutien durant la présidence suisse de la 7^e Réunion d'examen de la Convention commune qui a eu lieu cette année au mois de juin. Les Parties contractantes ont examiné un certain nombre de questions transversales liées à la sûreté de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs et ont trouvé un accord. La Réunion d'examen a également adopté avec succès un certain nombre de changements dans les mécanismes de procédure de la Convention, afin de rendre le processus d'examen par les pairs plus efficace et efficient.

Monsieur le Président,

La Suisse apprécie la contribution des activités de l'Agence dans le domaine de la science, de la technologie et des applications nucléaires. Ces activités sont essentielles en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Nous nous réjouissons de la signature d'un arrangement pratique entre l'Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau (eawag) et l'Agence, en marge de la Conférence générale. Cette coopération permettra de mettre au point des cartes indiquant la vulnérabilité des aquifères en Afrique et inclura l'analyse spécialisée de gaz nobles.

J'aimerais conclure en soulignant une étape importante franchie récemment en Suisse concernant la construction du dépôt en couches géologiques profondes prévu pour les déchets radioactifs. La Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) a annoncé quel site géologique souterrain offre, par rapport aux autres domaines d'implantation qui ont fait l'objet d'une analyse approfondie, le meilleur effet de barrière géologique, la meilleure stabilité des couches rocheuses et une flexibilité élevée pour la disposition du dépôt souterrain. La Nagra va maintenant préparer les demandes d'autorisation générale, avant de les soumettre, dans deux ans environ, à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Les autorités fédérales compétentes en matière de sûreté procéderont ensuite à l'examen détaillé des dossiers. Selon la planification actuelle, le dépôt pourrait entrer en fonction en 2050.

Je vous remercie de votre attention.